

COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU 26 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq (2025), le mardi 26 août à 14h50, sur convocation individuelle en date du 19 août 2025, les délégués du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice THIEN AH KOON.

Le Président informe les membres présents que le comité syndical se déroulera en présentiel et en visio-conférence.

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre d'absents : 09

Il est demandé au Directeur Général de bien vouloir procéder à l'appel nominal.
Christelle ETHEVE-VADIER est nommée secrétaire de séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Membres présents</i>	<i>Visioconférence</i>	<i>Membres absents</i>	<i>Procuration donnée à</i>
CASUD	Patrice THIEN AH KOON Jacquet HOARAU Laurence MONDON Olivier RIVIERE		David LEBON Isabelle GROSSET -PARIS Henri-Claude HUET Vanessa COURTOIS Doris TECHER	
SAINT-LEU			Jean-Roland FELICITE	
CIVIS	Stéphano DIJOUX Christelle ETHEVE-VADIER	Bruno BEAUVAL	Ludovic MALET Louise SIMBAYE Jacques TECHER Jean-Eric FONTAINE Kichena DAMOUR Patrick VAYABOURY	
DEPARTEMENT	Dominique GONTHIER	Jean-Louis PAJANIAYE		
REGION	Axel VIENNE	Normane OMARJEE		

Le Président précise que cette séance, tenue à titre d'information, ne comporte pas de délibérations et ne requiert donc pas de quorum. Le Président ouvre la séance.

Objet : Présentation de la synthèse de l'audit commercial et économique et définition d'une stratégie de relance pour l'aéroport de Pierrefonds.

Synthèse des échanges

I. Introduction et contexte

La séance est ouverte par le Président, qui rappelle le contexte de la réunion : la procédure de sauvegarde judiciaire du Syndicat Mixte de Pierrefonds (SMP). Dans ce cadre, un audit commercial et économique a été commandé afin d'établir un diagnostic objectif et de définir une feuille de route des possibilités de relance de l'activité de la plateforme aéroportuaire.

II. Présentation de la synthèse de l'audit

Le représentant du cabinet ELAN expose les conclusions de son analyse, qui s'articule autour de trois axes principaux.

A. Diagnostic : Un potentiel freiné par un modèle obsolète L'audit révèle que le trafic de l'aéroport de Pierrefonds a historiquement stagné autour de 100 000 passagers par an. Le modèle économique passé est considéré comme un échec, principalement en raison d'une hyperdépendance à un seul opérateur et à un seul marché.

- **Forces :** L'aéroport bénéficie d'une localisation stratégique couvrant une zone de chalandise de 60 % de la population réunionnaise et d'un potentiel foncier rare et significatif (3 hectares immédiats, extensibles à 24).
- **Faiblesses :** Les infrastructures actuelles sont déséquilibrées, avec une quasi-absence de recettes extra-aéronautiques (commerces, services), qui sont pourtant un levier financier majeur pour des structures similaires. De plus, le front de piste est paradoxalement saturé, ce qui limite les capacités de stationnement pour de nouveaux avions basés.
- **Opportunités et risques :** Des opportunités de marché concrètes existent, notamment sur les liaisons régionales (Maurice, Mayotte), le fret de proximité et la création d'une navette aérienne domestique Sud-Nord. Plusieurs opérateurs ont manifesté leur intérêt. Cependant, des risques majeurs doivent être maîtrisés, tels que la dépendance contractuelle, la viabilité économique des opérateurs potentiels et les longs délais d'obtention des Certificats de Transport Aérien (CTA).

B. Les Leviers de la Relance : Une Stratégie de Diversification La relance de l'aéroport ne peut se faire en imitant le modèle de Roland-Garros mais doit reposer sur une stratégie de différenciation, de spécialisation et de complémentarité. L'objectif est d'atteindre un trafic consolidé et réaliste de 140 000 à 150 000 passagers à maturité.

- **Axe 1 : Diversification des marchés passagers :** Le plan vise à combiner un marché d'affaires et touristique (100 000 - 120 000 passagers) avec une navette domestique Sud-Nord pour répondre aux problèmes de congestion routière (environ 40 000 passagers).
- **Axe 2 : Développement du fret :** Un potentiel de 1400 tonnes de fret a été identifié. Ce marché est un levier de rentabilité essentiel, car il permet de réduire le coût de rotation des avions et, par conséquent, le prix des billets de 15 à 20 %.
- **Axe 3 : Confortement des trafics existants :** L'aviation générale et les activités hélicoptères, piliers historiques de la plateforme (40 000 mouvements annuels), doivent être maintenues et développées.
- **Axe 4 : Création d'un écosystème d'activités ("Cité Aéronautique") :** Le potentiel foncier et le profil de la plateforme doivent être valorisés au bénéfice d'un positionnement pour développer des activités à forte valeur ajoutée : un pôle de maintenance régional, un centre de formation aux métiers de l'aérien (y compris pompiers d'aéroport), une filière de déconstruction d'aéronefs et un centre d'excellence pour les drones.

C. Le Modèle Économique de la Pérennité Le changement de paradigme fondamental est de passer d'une logique de **subvention de fonctionnement** (combler les pertes d'exploitation) à une logique d'**investissement stratégique**. L'aide publique doit viser à lever les barrières à l'entrée pour les nouveaux opérateurs (coûts de démarrage, garanties, etc.) sans pour autant assumer leur risque commercial. Cette approche doit être encadrée par un appel à projets garantissant une mise en concurrence saine et transparente.

D. Feuille de route opérationnelle Une feuille de route a été proposée pour concrétiser cette stratégie. Elle inclut le lancement rapide d'un appel à projets, l'élaboration d'un plan de composition générale pour rationaliser l'usage du foncier, et la clarification d'une stratégie régionale de complémentarité avec l'aéroport Roland-Garros. À maturité, ce plan pourrait générer des recettes de l'ordre de 5,6 millions d'euros, à condition de réaligner la structure des charges de l'aéroport.

III. Discussions et Interventions

La présentation a été suivie d'un débat constructif. Les membres ont souligné que ce rapport constituait une base de travail solide mais évolutive.

Les discussions ont porté sur :

- L'opportunité de mobiliser sur la base de ce travail, un échange avec les membres du Syndicat mixte qui le jugeront nécessaires, pour compléter/ enrichir ou amender certains volets jugés nécessaires : l'objectif est de pouvoir susciter un débat au terme duquel le plan de relance sera mis au vote du Syndicat mixte pour décisions sur la suite à donner ;
- La nécessité de passer à un autre modèle économique devant le constat de l'impasse dans laquelle se trouve le Syndicat Mixte ;
- La nécessité de définir une stratégie régionale commune du développement de la filière aéronautique et du rôle des aéroports de la Réunion où l'aéroport de Pierrefonds se positionnerait en complémentarité avec l'aéroport de Roland Garros.
- La capacité financière des collectivités à soutenir sur leur budget de fonctionnement de l'aéroport de Pierrefonds dans un contexte budgétaire contraint ;
- L'éclaircissement des modalités de recours à la subvention d'investissement et le recours au mécanisme du SIEG ;
- L'importance de bien calibrer de fait les retombées économiques associées à ces investissements et à l'activité de Pierrefonds selon les hypothèses de relance ;
- La nécessité de pouvoir projeter le dimensionnement des charges associées aux hypothèses du plan de relance ;
- Le rôle potentiel que pourrait jouer l'État, qui considère l'aéroport de Pierrefonds comme un atout stratégique essentiel pour la résilience du territoire, et qui devrait être associé aux discussions futures.

IV. Décisions et prochaines étapes

Au terme des échanges, les décisions suivantes ont été actées :

1. Calendrier à court terme :

- Des échanges avec les membres ou leurs représentants du comité syndical pour apporter éclairage et réponse sur l'audit de sorte à pouvoir le compléter le cas échéant des échanges croisés et points de vue ;
- Un **comité de pilotage (COPIL)** sera mobilisé le **9 septembre 2025** à 15h30 échanges et débats à la fois sur l'audit commercial et sur l'audit comptable pour proposer la finalisation d'une feuille de route au comité syndical ;

- Un **comité syndical** se tiendra le **26 septembre 2025** et dont l'objet serait de valider formellement la feuille de route, le budget associé au lancement opérationnel des premières actions.
2. **Rappel fait par le représentant de l'administrateur judiciaire :**
- Le rapport qui sera présenté en comité syndical du 26 septembre 2025 devrait constituer le projet le plus abouti dans le contexte économique et financier actuel. Les membres du Syndicat Mixte de Pierrefonds auront toute latitude de valider ou non ce projet structurant pour l'avenir de la plateforme aéronautique de Pierrefonds.
 - Le tribunal prendra acte des décisions qui seront prises par le comité syndical à l'éclairage des expertises qu'il a fait diligenter ;
 - La directive stratégique et la feuille de route stratégique qui seront votées en comité syndical du 26 septembre 2025 justifieront le versement d'une subvention exceptionnelle 2025 à hauteur de 2,2M€ pour l'ensemble des membres du Syndicat Mixte de Pierrefonds. Cette subvention garantira l'autonomie financière du Syndicat Mixte de Pierrefonds durant la seconde période d'observation de la procédure de sauvegarde jusqu'au 25 février 2026, garantie qui devra être présentée lors de l'audience du Tribunal de Commerce le 30 septembre 2025.
 - La trajectoire future de l'aéroport de Pierrefonds reste dans les mains des membres du comité syndical qui pour l'instant sont seuls redevables du passif que le projet futur qui se dessinera pourra ou non alléger.

La séance est levée à 17h20.

Le Président du Syndicat Mixte de Pierrefonds
Patrice THIEN AH KOON

CHRISTELLE ETHEVE VADIER
Secrétaire

